



Contribution au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle Aquitaine.

Concertation du 8 janvier 2018 à Bordeaux.

Volet climat-air-énergie / Qualité de l'air.

Préambule

Cette contribution n'a pas pour objet de recenser la totalité des revendications de Générations Futures au sujet des pesticides dans l'air. Ces revendications sont nationales et connues de tous¹. Il s'agit simplement d'apporter une contribution limitée du groupe local au processus de co-construction engagé par le COPTEC Nouvelle Aquitaine sur des points particuliers.

1 Introduction

Notre association est régulièrement sollicitée par des riverains d'exploitations conventionnelles lors des phases de pulvérisation de pesticides.

Les questions qui nous sont posées sont les suivantes :

1. Quelle est la nature du produit utilisé ?
2. Quels sont les risques pour moi et ma famille ?
3. Combien de temps ce risque persiste-t-il ?
4. Quelles mesures de protection efficaces puis-je mettre en œuvre ?
5. Où puis-je aller pour me soustraire à cette pollution ?
6. Quand cela va-t-il s'arrêter ? Quand cela va-t-il recommencer ?

Vous les renvoyons généralement vers l'exploitant (viticulteur, arboriculteur, céréalier, ...) pour réponse aux questions 1 & 6.

Certains répondent et acceptent parfois même de prévenir la veille du traitement par SMS, d'autres pas.

1 Voir exemples en annexes.



Cette situation anxiogène rend conflictuelles les relations aux abords des exploitations. Ceci contribue aux inquiétudes mises en évidence par le baromètre santé environnement 2015².

La connaissance des produits utilisés permettrait aux instances sanitaires responsables de fournir des éléments de réponse pertinents aux questions précédentes.

2 Mesure et information du public

Générations Futures Bordeaux salue les campagnes de mesure de pesticides dans l'air qui ont eu lieu en 2016 sur quelques sites de la moitié Nord de la région³. Cependant, les moyens déployés sont très insuffisants pour apporter une information aux populations sur l'ensemble de la région, tant sur le bruit de fond que sur les pollutions aiguës. D'ailleurs, le site ATMO⁴ ne fournit pas de cartes de la qualité de l'air sur les pesticides.

Ces données sont réclamées par le public et par l'ANSES.

« A l'issue de l'expertise, l'ANSES rappelle en premier lieu la pertinence et la nécessité de surveiller les pesticides dans l'air ambiant. Cette surveillance doit permettre in fine, d'évaluer l'exposition chronique de la population générale et les risques sanitaires associés. »⁵

Proposition N°1 : Intégrer les pesticides dans ATMO

Contexte :

Il existe en Nouvelle Aquitaine une demande sociale forte de connaître son exposition aux pesticides dans l'air.

Publication le 19 octobre dernier des « Recommandations de l'Anses pour la mise en œuvre d'une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant »⁵.

2 Cité par PRSE3-20170925.pdf page 6 du pdf et Rap Evalex SRCAE JFL 20171010.pdf pages 31 & 32 du pdf.

3 rapport_bilan_qa_2016_signe.pdf pages 31 & 40 du pdf.

4 <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

5 [https://www.anses.fr/fr/content/recommandations-de-l-%E2%80%99anses-pour-la-mise-en-%C5%93uvre-d%E2%80%99une-surveillance-nationale-des-pesticides](https://www.anses.fr/fr/content/recommandations-de-l%E2%80%99anses-pour-la-mise-en-%C5%93uvre-d%E2%80%99une-surveillance-nationale-des-pesticides)



Proposition N°1 : Intégrer les pesticides dans ATMO

Demande :

Nous demandons que le Rapport de Comité scientifique de l'ANSES portant sur la mise en œuvre d'une surveillance nationale des pesticides⁶ dans l'air ambiant⁷ soit décliné opérationnellement en propositions d'actions par le SRADET Nouvelle Aquitaine.

Proposition :

Nous sommes conscients des spécificités techniques de la mesure des pesticides dans l'air, mais **les registres de pulvérisations sont accessibles aux services de l'état⁸ :**

- **mettre en place une collecte temps-réel des données sur les pulvérisations** (la majorité des exploitations sont informatisées, et un financement minime permettrait de les accompagner pour les aider à publier ces données automatiquement vers les services de l'état, avec une mise en œuvre progressive à commencer par les plus gros utilisateurs de produits phytosanitaires).
- **augmenter significativement le nombre de balises de mesure des pesticides dans l'air, avec des balises fixes pérennes et des balises mobiles déplaçables à proximité des zones de pulvérisation.** En effet, dans la mesure où il n'existe pas encore de modèle prédictif de dispersion des pesticides dans l'air, il nous apparaît nécessaire de fournir à ATMO les moyens de faire un grand nombre de mesure sur un site donné pour permettre de calibrer un modèle numérique à partir des données des pulvérisations, des données topographiques et des données météo.
- **intégrer aux publications ATMO le volet pesticides dans les pollutions de l'air.**

A noter qu'il est tout à fait possible de commencer à élaborer le modèle numérique ATMO sur la base des registres des exploitants, en parallèle de la mise en place de la collecte automatique des données. C'est d'ailleurs ce que nous recommandons.

6 https://www.anses.fr/fr/system/files/Liste_substances_m%C3%A9tropole.pdf

7 <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2014SA0200Ra.pdf>

8 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020788430>



3 Protection égale des personnes vulnérables sur tout le territoire

La protection des personnes vulnérables est un enjeu majeur de santé publique. Des avancées significatives ont été réalisées en zone urbaine avec l'entrée en vigueur de la loi Labbé, mais ces avancées sont encore trop frileuses et en deçà du cadre réglementaire européen¹⁰. Ce règlement CE N°1107/2009 définit ainsi les « groupes vulnérables » :

*« les personnes nécessitant une attention particulière dans le contexte de l'évaluation des effets aigus et chroniques des produits phytopharmaceutiques sur la santé. **Font partie de ces groupes les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les enfants à naître, les nourrissons et les enfants, les personnes âgées et les travailleurs et habitants fortement exposés aux pesticides sur le long terme;** »*

Il va de soit que la vulnérabilité de certains publics ne se limite pas aux établissements scolaires ou hospitaliers. Pour exemple :

- Qu'en est-il des enfants quittant leur école et retournant chez eux dans un jardin exposé aux dérives de pulvérisations ?
- Qu'en est-il des hospitalisations à domicile de résidents atteints de pathologies graves reconnues résidant au voisinage de parcelles traitées avec risques de dérives avérés ?
- Qu'en est-il de la jeune femme en état de procréer ?

Par ailleurs, l'instruction technique DGAL/SDQP/2016-80⁹ publiée le 1^{er} février 2016 vise « à préciser les mesures de protection pouvant être mises en place à proximité des lieux accueillant des personnes vulnérables, donner des indications sur les modalités de définition de la distance minimale adaptée, définir des mesures de protection physique en cas de nouvelle construction ».

C'est une « boîte à outils [...] afin [...] d'appréhender les situations locales, en l'état actuel des connaissances » sur la pollution potentielle des pesticides avec deux annexes détaillées.



Proposition N°2 : Protection égale des personnes vulnérables sur tout le territoire

Contexte :

Nous considérons que les expressions « population vulnérable » ou « personne vulnérable » doivent être élargies à l'ensemble de la population vivant en Nouvelle Aquitaine.

Dans les textes officiels relatifs à la santé publique et concernant les dérives des pulvérisations de pesticides l'expression « personne vulnérable » est associée à un état caractérisé de la personne (son âge, sa santé, ...) et à un lieu de résidence souvent un établissement particulier (scolaire, hospitalier, sportif, ...).

Nous considérons que le fait d'associer ces deux états crée une grave atteinte aux principes d'égalité de traitement des citoyens devant la loi en discriminant les lieux de vie, les établissements et les personnes.

Demande :

Nous demandons que l'Instruction technique DGAL/SDQPV/2016-80⁹ publiée le 01-02-2016 soit déclinée en terme d'actions et de contrôle en Nouvelle Aquitaine, **sans écarter d'aucune manière les personnes vulnérables visées par le règlement CE N°1107/2009¹⁰**, c'est à dire en l'élargissant à l'ensemble de la population vivant en Nouvelle Aquitaine.

9 <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-80>

10 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009R1107&from=fr>



4 Glossaire

COPTec	Conseil permanent de la transition énergétique et du climat
MDRGF	Mouvement Démocratique pour le Respect des Générations Futures
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SMS	Short Message System - Texto
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (en remplacement des SRCAE, SRCE, SRI, PRPGD)
SRCAE	Schéma Régional Climat-Air-Énergie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
SRI	Schéma Régional de l'Intermodalité

5 Qui sommes-nous ?

Générations Futures (ex MDRGF) est une association nationale, reconnue d'intérêt général pour la protection de l'environnement.

Site national : <https://www.generations-futures.fr/>

Cette contribution est déposée par les bénévoles du Groupe Local de Bordeaux.

Site du groupe local : <https://bordeaux.generations-futures.fr/>

Contact : bordeaux@generations-futures.fr

6 Annexes

Dossier de Presse du 07/11/2017 : « Pesticides : protégeons les riverains, les travailleurs et notre environnement ! »¹¹

11 <https://www.generations-futures.fr/actualites/recours-juridiques-arrete-pesticides/>

